



Interpellation intitulée : patrimoine en péril, que fait l'Etat de Vaud pour le préserver ?

Le Domaine viticole de la Bernadaz, situé à côté de la gare de La Conversion, sur les hauts de Lutry, comprenait une maison de maître construite au milieu du XIXe siècle et, juste en face, un rural. Alors que les deux bâtiments étaient inscrits en note 2 à l'inventaire cantonal et qu'ils devaient être préservés, seule la maison a finalement été rénovée. Comme la halle aux locomotives à Lausanne, cet édifice en note 2 à l'inventaire des monuments historiques a été démoli il y a déjà quelques années.

Selon 24 Heures, qui relate les propos d'un habitant de la maison de maître, l'ancienne conservatrice des Monuments et Sites, Michèle Antipas avait mis toute son énergie pour sauver les deux bâtiments. La maison de maître a été restaurée, «les façades ont été conservées, la surface des balcons préservée et les angles en briques restaurés à l'identique.»

Un premier projet mis à l'enquête en 2009 prévoyait de faire cohabiter le rural restauré avec un centre médical ou encore une garderie mais il a été abandonné par le propriétaire actuel et une mise à l'enquête en cours prévoit son remplacement par un gros bâtiment administratif et commercial, comprenant une Migros.

Selon Maurice Lovisa, conservateur cantonal des monuments et sites, « seul un classement en tant que monument historique représente une véritable contrainte au sens légal. » Or le rural, comme la maison, n'était pas classé mais simplement inventorié en note 2, ce qui qualifie un objet d'intérêt régional, rapporte 24 Heures. Cette inscription à l'inventaire permet de veiller à la conservation d'un bien en imposant au propriétaire d'annoncer tous les travaux envisagés afin de veiller à ce qu'ils ne soient pas incompatibles avec la préservation de la substance historique du bâtiment. Ce classement devrait aussi permettre d'exiger un entretien du bâtiment de telle sorte qu'il ne tombe pas en décrépitude.

Dans les faits, cette exigence de maintien n'a pas été respectée et le propriétaire s'est appuyé sur cette dégradation pour obtenir une démolition.

Selon M. Lovisa, pour sauvegarder un objet qui risque d'être démoli, la section sauvegarde évalue la pertinence d'un éventuel classement. Dans le cas précis, elle a estimé que le rural était en mauvais état et sa démolition a été autorisée.

La méthode est détestable : on acquiert un bâtiment à l'inventaire, on laisse passer le temps, le bâtiment se dégrade et ensuite on justifie sa démolition par son état de décrépitude avancé pour réaliser une opération immobilière. Dans ce contexte, la mise à l'inventaire d'un bâtiment dont on estime qu'il mérite d'être conservé ne sert strictement à rien.

Le patrimoine bâti - qu'il est souhaitable de conserver dans le canton de Vaud - continue de faire l'objet de regrettables démolitions ou autorisations de démolition. Les cas se sont multipliés ces dernières années ce qui est dommageable tant du point de vue historique qu'esthétique et touristique.

Je ne citerai ici que les exemples les plus flagrants : destruction de la Halle aux locomotives de la Gare de Lausanne, le « Château de la Loire » sis au 39 de l'av. de la Gare à Lausanne; la villa ou encore La Rotonde à Corseaux qui faisait partie d'un ensemble inscrit à l'inventaire ISOS des sites d'importance nationale. La liste n'est pas exhaustive : de nombreux bâtiments

à l'intérêt patrimonial reconnu ont été démolis ces dernières années. Le « cimetière » ne cesse de se remplir si l'on y ajoute d'autres atteintes au patrimoine historique du canton de Vaud avec la dispersion des collections du Château d'Hauteville, le buste d'Alexandre Vinet finissant à la déchetterie, la vente des cures et le projet minimaliste du sauvetage de la maison de Ramuz ou encore la liquidation sans examen sérieux du mobilier du buffet de la Gare de Lausanne. On en vient désormais à se demander s'il y a vraiment un pilote à la tête de la protection du patrimoine ainsi qu'une réelle volonté politique de préserver notre patrimoine.

Je pose donc les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier l'autorisation de démolition donnée à un bâtiment mis à l'inventaire en note 2 alors qu'il n'y avait pas d'intérêt public prépondérant comme cela avait été jugé dans le cas de la halle aux locomotives ?
2. A quoi sert-il de classer un monument dans le but de sauvegarder sa substance historique en cas de démolition s'il suffit ensuite d'avancer son mauvais état pour pouvoir le démolir ?
3. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour que ce genre de situation ne se reproduise plus et pour mettre un terme à la perte du patrimoine historique de notre canton ?
4. Dans quel délai le Conseil d'Etat entend-il répondre au Postulat Yves Ferrari et consorts « pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique » et à celui du soussigné « pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud », sachant que ces deux textes ont été déposés il y a presque cinq ans ?

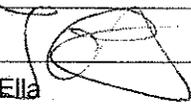
Vevey, le 13 janvier 2019

Jérôme Christen



Développement souhaité

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoze Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella 	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glavyre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydy Alexandre	Zwahlen Pierre